

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire

Du 4 juin 2019 à 20h à LABASTIDE-MURAT/CŒUR DE CAUSSE

L'An deux mille dix-neuf, le quatre juin à vingt heure, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Cœur de Causse – Labastide-Murat, sous la présidence de Mme Chantal MEJECAZE, Présidente. Nombre de membres en exercice : 34 Nombre de membres présents : 23 Date de la convocation : 24 mai 2019

PRESENTS : M. POUJADE Jean-Louis, M. SABRAZAT Jean-Pierre, M. BONHOMME Michel, Mme MEJECAZE Chantal, Mme LOUBIERES Catherine, M. LACARRIERE Rémy, Mme MILHAU Monique, M. CROUZET Alain, Mme MILLET Line, M. CASSAN Thierry, M. BOS Michel, Mme LALO Noëlle (suppléante), Mme LAPERGUE Françoise, Mme MEYNEN Sylvie (suppléante), M. LAVERDET Michel, M. VANSINGHEL Daniel, M. DARDENNES Raymond, M. GARDOU Michel (suppléant), M. THEBAUD Michel, M. DELQUEUX Etienne (suppléant), M. SOUCIRAC Jean.

REPRESENTES : Mme PONS Paulette, M. PRADIE Aurélien.

ABSENTS : M. FELLER Christian, Mme REVEL Ghislaine, M. LAMOTHE Michel, M. BOUZOU Julien, M. VACOSSIN Lionel, M. CHERER Simon, Mme NIVEL Géralde, Mme VERMANDE Thérèse, M. DE TOFFOLI Patrick, M. MARTY Alain, M. COURDES René.

Secrétaire de séance : M. MILLET Line

N° 2019/D
ANNEXE

Introduction au Conseil

Ouverture de la réunion par la présidente, Mme MEJECAZE Chantal, qui remercie la commune de Labastide-Murat/Cœur de Causse de nous accueillir.

1. Approbation du Procès – verbal du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2019

Délibération :

La Présidente demande aux membres du Conseil Communautaire la validation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2019.

(Pour 23 / Abstention 0 / Contre 0)

2. Personnel

Madame Chantal MEJECAZE informe l'assemblée de plusieurs évènements du personnel :

- Naissances de Elian (fils de Magali SOULIE qui a repris ses fonctions d'animatrice sportive à la CCCLM depuis début mai), MANON (fille d'Elodie RABOUILLE – le 19 mai) et de ELEANE (fille de Coralie DELPECH – le 20 mai)
- Grossesse de Pauline OLIVEIRA (de l'équipe du multi-accueil)
- Départ de Caroline OLIVIER, chargée de communication (pour un poste au Grand Cahors – service Communication) > remplacement par Jérôme LECLAIR à compter du 1^{er} juillet (poste Communication et Sport notamment gestion de l'Espace Murat)

3. Economie / ZAE Causs'Energie : avis sur le dossier présentant la construction d'une centrale photovoltaïque comprenant l'étude d'impact environnemental

Délibération :

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le dossier de permis de construire n°046 304 18 G0016 en date du 21/12/2018, déposé par la société SAS RS PROJET CRE représenté par M. ARRIBE Jean-Jacques pour la construction d'une centrale photovoltaïque de 3 MWc sur le Parc d'activités économiques Causs'Energie au lieu-dit « Champ de Redon » a commune de Séniergues,

Vu l'étude d'impact, ses annexes et son résumé technique, relatifs au projet de construction de la centrale photovoltaïque joints au permis de construire,

Considérant que, en application de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, il est sollicité l'avis de la communauté de communes et des communes intéressées par le projet sur le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée.

Considérant que la Communauté de communes et les communes disposent d'un délai de deux mois pour rendre leur avis,

Considérant que l'étude d'impact environnemental, réalisée conformément au code de l'environnement, aborde l'ensemble des thématiques demandées dans la législation et prend suffisamment en compte les principaux enjeux environnementaux liés à ce projet,

Madame la Présidente propose d'émettre un avis favorable sur le dossier présentant la construction d'une centrale photovoltaïque comprenant l'étude d'impact.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *Émet un avis favorable sur le dossier présentant la construction d'une centrale photovoltaïque comprenant l'étude d'impact.*
- *Autorise Madame la Présidente à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

M. Rémy LACARRIERE demande quelle surface représente le projet. Mme Chantal MEJECAZE précise que la construction de la centrale photovoltaïque est prévue sur la tranche B non aménagée de la ZAE sur une surface d'environ 5 hectares.

M. Michel THEBAUT précise que la commune de Séniergues a également délibéré début mai en donnant un avis favorable au projet ; M. Michel LAVERDET précise que Montfaucon délibérera le 11/06.

(Pour 23 / Abstention 0 / Contre 0)

4. Finances / Décisions modificatives

a) Budget Principal : décision modificative / virement de crédit sur dépenses imprévues

Délibération :

Vu, les articles L2322-1 et -2 du CGCT, concernant les crédits pour dépenses imprévues pouvant être employés par la présidente,

Considérant, le budget principal 2019 et les crédits inscrits en dépenses imprévues,

Considérant, le manque de crédit en dépense d'investissement au chapitre 13, article 1318, concernant l'opération n°34 aménagement du territoire. S'agissant d'une annulation de titre sur un exercice antérieur en raison d'une erreur de tiers,

Madame la présidente fait part de la décision prise le 10 avril 2019 et demande aux membres d'entériner cette décision budgétaire :

CREDITS A OUVRIR

<i>Nature</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Service</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
<i>Dép Inv</i>	<i>13</i>	<i>1318</i>	<i>34</i>	<i>/</i>	<i>Subvention d'investissement - Autres</i>	<i>700</i>

CREDITS A REDUIRE

<i>Nature</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Service</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
<i>Dép Inv</i>	<i>020</i>	<i>020</i>	<i>ONA</i>	<i>/</i>	<i>Dépenses Imprévues</i>	<i>700</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

(Pour 23 / Abstention 0 / Contre 0)

b) Budget principal / Décisions modificatives suite à renégociation de prêt

Délibération :

Vu, la délibération n° 2019/D19 du 1^{er} avril 2019 approuvant le budget primitif principal 2019 ;

Vu, la décision n°2014DC7 du 31 juillet 2014 souscrivant un emprunt long terme de 1 200 000 € ;

Vu, la décision n°2019DC4 du 25 mars 2019 renégociant les termes de l'emprunt long terme de 1 200 000 € souscrit en 2014 ;

Considérant, la conjoncture actuelle favorable à la renégociation de l'emprunt ;

Madame la présidente explique que conformément à la prise de décision de renégocier l'emprunt Maison de Santé Pluriprofessionnelle permettant d'en faire baisser le taux et par conséquent le coût global d'investissement, ce qui représentera une économie d'un peu plus de 100 000 euros, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

DM1 : concernant le remboursement anticipé du capital de l'emprunt initial

CREDITS A OUVRIR

Nature	Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
Recette Inv.	16	166	ONA	/	Refinancement de dette	1 008 000 €

CREDITS A OUVRIR

Nature	Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
Dépense Inv.	16	166	ONA	/	Refinancement de dette	1 008 000 €

DM2 : concernant les frais de services bancaires pour le nouvel emprunt

CREDITS A REDUIRE

Nature	Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
Dépense Fct.	022	22	/	Adm 000	Dépenses Imprévues	- 1 161 €

CREDITS A OUVRIR

Nature	Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
Dépense Fct.	011	627	/	MSP 15	Services bancaires	1 161 €

DM3 : concernant les pénalités liées au remboursement anticipé de l'emprunt initial

CREDITS A OUVRIR

Nature	Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
Dépense Fct.	66	6688	/	MSP 15	Autres charges financières	150 000 €
Dépense Inv.	040	4817	ONA	/	Pénalités de renégociation	150 000 €

CREDITS A OUVRIR

Nature	Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
Recette Inv.	16	1641	ONA	/	Emprunt	150 000 €
Recette Fct.	042	796	/	MSP 15	Transfert de Charges	150 000 €

Madame la présidente explique qu'il est préférable de procéder à un étalement des pénalités de remboursement anticipé de 150 000 €. Afin de ne pas alourdir les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2019, la présidente propose d'étaler ces frais bancaires sur le nombre d'annuité de l'emprunt soit de juillet 2019 à avril 2039, de la manière suivante :

Exercice 2019 : 3782 €

Exercices 2020 à 2038 : 7563 € annuel

Exercice 2039 : 2521 €

DM4 : concernant la première annuité de l'étalement des pénalités pour l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Nature	Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
Dépense Fct.	042	6862	/	MSP 15	Dotation aux amortissements des charges financières	3 782 €
Recette Inv.	040	4817	ONA	/	Pénalités de renégociation	3 782 €

CREDITS A REDUIRE

Nature	Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
Dépense Fct.	023	023	/	Adm 000	Virement à la section d'investissement	- 3 782 €
Recette Inv.	021	021	ONA	/	Virement à la section d'exploitation	- 3782 €

M. GARDOU Michel demande quel était le taux du prêt initial et celui du nouvel emprunt. Nadège CASTANDET répond que le taux du prêt remboursé était de 3,35 % et celui du nouveau prêt contracté de 1,98 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

(Pour 23 / Abstention 0 / Contre 0)

5. Décisions de la présidente (pour information) :

02/05/2019	2019 DC6	Convention de prestation intellectuelle CTG	Action sociale
14/05/2019	2019 DC7	Avenant n°2 marché de Moe	Maison de Santé

6. Questions diverses

M. LAVERDET rappelle aux communes qu'elles doivent impérativement faire retour de leurs remarques sur les cartes, les OAP et le règlement du PLUi avant le 13 juin.

M. MEJECAZE rappelle les dates du prochain Conseil le jeudi 20 juin à 20h30 à St Martin de Vers et du prochain Bureau le lundi 17 juin à 18h à Cras (consacré au PCAET : restitution du diagnostic et travail sur les enjeux).

La séance est levée à 20h35